

Loi de finances 2026 : décryptage des mesures impactant la gestion de patrimoine

Masterclass de 3h à distance – Animation par les experts du cabinet CMS Francis Lefebvre

PUBLIC

Fiscalistes – Avocats – Juristes – Notaires – Banquiers privés – Gestionnaires de patrimoine – Conseillers en banque pour des clients particuliers – Experts comptables – Commissaires aux comptes – Chefs de mission de cabinet d'expertise comptable – Comptables ou collaborateurs comptables – Toute personne souhaitant bénéficier d'une présentation complète des mesures de la LF pour 2026 relatives à la gestion patrimoniale

PRÉ-REQUIS

Pratique de la gestion de patrimoine

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

- Échanges entre pairs et avec nos experts reconnus du cabinet CMS Francis Lefebvre
- Remise du Feuilleton Rapide dédié à la loi de finances pour 2026
- Accès aux documents dématérialisés via notre plateforme en ligne
- Formule « à la carte » de plusieurs Masterclass consacrées à la loi de finances et de financement de la sécurité sociale 2026, adaptable selon vos besoins et disponibilités

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ À chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis

Code
702774

Durée
3 heures / 3 heures

Tarif Inter*
399 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les impacts de la loi de finances pour 2026 en matière de fiscalité patrimoniale
- Assurer une veille métier et sécuriser ses pratiques

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

- Ce programme s'enrichira et évoluera en fonction du texte finalement adopté
- 14H – DÉBUT DE LA MASTERCLASS

1. Instauration d'une taxe sur les actifs non affectés à une activité opérationnelle des sociétés holdings patrimoniales

2. Création du statut fiscal du bailleur privé

3. Prorogation de la contribution différentielle sur les hauts revenus

4. Aménagements du dispositif du pacte Dutreil

5. Aménagements du dispositif du report d'imposition (CGI art. 150-0 B ter)

6. Aménagements des règles relatives aux Management packages (CGI art. 163 bis H)

7. Autres mesures impactant la fiscalité patrimoniale

- 17H – FIN DE LA MASTERCLASS

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Parmi nos formateurs

Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ À froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.



Matias Labe

Avocat Associé, CMS Francis Lefebvre Avocats
Docteur en droit fiscal et droit des sociétés, Matias LABE a rejoint CMS Francis Lefebvre Avocat en 2006. Il est spécialisé en droit fiscal et il intervient dans les dossiers de conseil et de contentieux pour des entreprises française et internationales dans le cadre de leur gestion fiscale. Il intervient également auprès des services de gestion privée des banques dans le cadre de l'assistance de leurs clients et de l'analyse fiscale des produits qu'ils conçoivent. Il est chargé d'enseignement au DJCE de Toulouse et de Sciences-Po Paris.



Nicolas Druge

Nicolas a rejoint CMS Francis Lefebvre en 2021. Il est spécialisé en fiscalité directe (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu et impôt sur la fortune). Il intervient notamment auprès de personnes physiques, actionnaires et dirigeants, aussi bien en matière de conseil que de contentieux, dans le cadre de leur fiscalité personnelle et patrimoniale. En particulier, il accompagne des chefs d'entreprise, des groupes familiaux et des particuliers pour toutes les problématiques fiscales liées à la détention, transmission ou cession d'entreprises ou de participation.

